

Réunion thématique Débat public ERIDAN

Enjeux environnementaux

Date et heure : 17 septembre 2009 (18 heures 35 – 21 heures 25)

Lieu : Saint-Martin-de-Crau, salle Aqui Sian Ben

Audience : environ 120 personnes

Durée : 2 heures 50

I. Introduction au débat public

La réunion est ouverte par Claude VULPIAN, Maire de Saint-Martin-de-Crau, qui attire l'attention du maître d'ouvrage sur la présence de nappes phréatiques au nord de la commune, sur le fuseau du projet de canalisation de transport de gaz naturel.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP, présente la procédure du débat public. Cette réunion est principalement centrée sur les enjeux environnementaux, particulièrement importants dans le secteur de Saint-Martin-de-Crau. La rupture d'un oléoduc dans la plaine de la Crau l'a malheureusement rappelé le 7 août 2009.

Sylvie BASSUEL, DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), détaille cette problématique environnementale. La basse vallée du Rhône et le massif des Alpilles recèlent un patrimoine environnemental particulièrement riche, et une grande variété d'espèces et de paysages. Des zones spéciales de conservation ont été délimitées dans le cadre du réseau européen Natura 2000. D'autres zones ont été classées « protection spéciale ». Enfin, le secteur des Alpilles est l'un des deux seuls en France, à bénéficier de la protection de la directive paysagère. Compte tenu de cet enchevêtrement de zones protégées, le maître d'ouvrage devra réaliser des études environnementales complémentaires afin de déterminer un tracé dont l'incidence sur le patrimoine naturel sera minimale. Si une destruction de milieux sensibles s'avère absolument nécessaire, des compensations devront être mises en place.

II. Présentation du projet ERIDAN

Georges SEIMANDI, (directeur du projet ERIDAN GRTgaz), présente ce projet qui vise à accroître les capacités de transport de gaz naturel dans le sud de la France. La recherche du tracé

optimal obéit à une logique de minimisation des impacts (économiques, agricoles, paysagers, environnementaux, etc.) et s'effectuera en concertation avec les acteurs des territoires concernés.

Jean-Noël CONNANGLE, (chef de projet GRTgaz), détaille les caractéristiques techniques du chantier de construction de la canalisation, ainsi que celles du gazoduc lui-même.

III. Sujets évoqués par le public

1. L'opportunité et l'intérêt du projet

Plusieurs participants affichent des réserves quant à l'opportunité de ce projet. Soit ils considèrent que **celui-ci n'a pas lieu d'être**, soit ils estiment qu'une **alternative** pourrait être retenue à la place de la construction d'un nouveau gazoduc.

Les intervenants s'interrogent tout d'abord sur la **pérennité du gaz naturel** en tant que source d'énergie. La croissance à venir des besoins en gaz naturel est elle aussi mise en question ; selon un intervenant, le gaz pourrait devenir très onéreux, et la France **dépendante** du gaz naturel, comme elle est dépendante du pétrole. En outre, 70 % des réserves prouvées sont localisées en Russie, en Iran et au Qatar, des régions du monde relativement instables : le **risque géopolitique** pèse sur l'approvisionnement en gaz.

GRTgaz répond que les réserves mondiales de gaz représentent 80 ans de consommation et que les perspectives de consommation en Europe restent élevées à l'horizon 2020. Le développement des capacités permettra en outre :

- de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel de la France,
- de baisser le prix du gaz dans le sud de la France, où les infrastructures, et donc les concurrents en lice, sont trop peu nombreux.

Certains participants jugent l'impact environnemental du projet disproportionné par rapport à son utilité. Ils préféreraient que l'on s'efforce **d'économiser de l'énergie** ou **d'optimiser le remplissage des capacités existantes** plutôt que d'en créer. GRTgaz précise que le groupe GDF Suez s'implique dans des programmes d'économies d'énergie.

Pour certains intervenants, les **énergies renouvelables** sont une alternative séduisante au gaz naturel, d'autant que la politique gouvernementale (taxe carbone) est défavorable au gaz-énergie. GRTgaz partage cette vision mais signale que les centrales thermiques au gaz naturel sont moins polluantes que les centrales au fioul, et suffisamment flexibles pour compenser le caractère intermittent de la production d'énergies renouvelables.

Plusieurs participants s'interrogent sur le **caractère d'intérêt public** du projet. En effet, GRTgaz et GDF Suez ont un lien capitalistique : le projet ERIDAN pourrait servir le seul intérêt de GDF Suez, l'un des plus importants fournisseurs d'énergie au monde. GRTgaz précise sa mission, qui consiste à traiter les différents fournisseurs de manière égalitaire sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie. La réglementation européenne octroie une véritable indépendance à GRTgaz à cet effet, et le prix du transport de gaz est réglementé.

Un intervenant note qu'aucune **étude de marché**, montrant les clients potentiels de ce nouvel aménagement n'a été présentée. Sur ce dernier point, GRTgaz rappelle qu'il est en charge du transport et non de la vente de gaz naturel.

2. Tracé du gazoduc

D'autres participants soulignent la multiplicité des **dispositifs de protection de l'environnement** existant dans la région de Saint-Martin-de-Crau : le tracé idéal sera difficile à définir. SOGREAH, bureau d'études sollicité par le maître d'ouvrage sur les questions environnementales, évoque en quelques mots l'étude d'impact environnementale réalisée. Cette étude montre qu'il existe trois ou quatre couloirs de moindre impact où le gazoduc pourrait être implanté. Les représentants de GRTgaz, invitent les présents à s'impliquer dans les ateliers diversité organisés par GRTgaz et qui traitent du respect du milieu naturel.

Les intervenants suggèrent plusieurs **alternatives au fuseau proposé**. Ils signalent l'existence d'un oléoduc désaffecté qui pourrait être mis à profit. La DREAL précise que celui-ci sera prochainement remis en service. GRTgaz ajoute que ses caractéristiques techniques sont incompatibles avec les besoins du projet.

Plusieurs participants suggèrent d'utiliser des emprises existantes pour le tracé du gazoduc, ce qui permettrait d'en limiter l'impact environnemental. Ils citent tour à tour l'autoroute, la ligne de TGV, le tracé des sept pipelines dont deux gazoducs cheminant près de Saint-Martin-de-Crau et enfin le lit du Rhône. GRTgaz souligne les problèmes techniques et les risques liés à la juxtaposition d'une infrastructure de transport et d'un gazoduc. Pour ce qui est des gazoducs existants, aucun ne se dirige vers le nord comme le projet ERIDAN. Le lit du Rhône, quant à lui, ne peut pas être mis à profit en raison de la fragilité du milieu et de l'obligation de contourner Avignon et Valence, baignées par le Rhône.

Un intervenant s'interroge sur la **quantité d'acier nécessaire** pour construire le gazoduc, ce à quoi GRTgaz indique que 100 000 tonnes d'acier devraient être mises en œuvre. Le même intervenant suggère que GRTgaz **s'approvisionne en acier en Europe**.

3. La sécurité, la préservation de l'environnement

Plusieurs participants s'interrogent sur la nature et la périodicité des **opérations de maintenance et de contrôle** effectuées sur les canalisations de gaz, et sur l'importance des dépenses correspondantes dans les charges de fonctionnement de GRTgaz. La DREAL et GRTgaz confirment l'existence de contrôles périodiques ; plus de la moitié des dépenses de GRTgaz sont consacrées à l'exploitation et à la maintenance du réseau.

Un participant s'interroge par ailleurs sur la **fonction de gestion du risque au sein de GRTgaz** ; cette fonction relève d'une approche intégrée qualité/sécurité/environnement, et fait l'objet de certifications.

Les participants se demandent quelles sont les **conséquences potentielles d'une rupture** de gazoduc sur la santé humaine et l'environnement. GRTgaz répond que les seuls risques liés à cette

canalisation, sont des risques de fuites ou de ruptures causées par un choc. Or la canalisation sera suffisamment solide pour résister aux chocs, et l'exploitant dispose d'une certaine marge de manœuvre pour réparer une fuite éventuelle sans générer un risque excessif alentour.

Interrogé sur les **rejets de gaz naturel dans l'atmosphère** lorsque les conduites doivent être vidées, GRTgaz précise qu'il met actuellement des techniques au point afin de transférer les résidus de gaz vers les sections voisines, afin de limiter au maximum les rejets.

4. Le suivi du chantier, les suites données à la concertation

Un participant invite GRTgaz à organiser une **concertation tout au long du chantier**, avec les responsables locaux (responsables municipaux, experts) afin que ceux-ci puissent vérifier la conformité des travaux avec le cahier des charges initial, notamment dans les domaines de la sécurité et de l'environnement. La CPDP appuie cette proposition et demande à GRTgaz de concevoir une structure de concertation :

- qui implique les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes,
- qui pourrait être soumise aux participants au débat public.

GRTgaz, pour sa part, reconnaît l'intérêt d'un travail collectif sur ce chantier d'envergure.

Un intervenant souhaite qu'une **instance indépendante** mène une étude d'impact environnemental, ce à quoi le GRTgaz répond qu'une autorité environnementale de l'Etat, indépendante de GRTgaz, pourra formuler des recommandations sur l'étude d'impact du projet ERIDAN.

Un autre participant invite GRTgaz à se mettre en relation au plus vite avec les **associations de chasse**. Le maître d'ouvrage répond qu'il a prévu de le faire lorsqu'il détiendra davantage de connaissances sur le territoire.